



PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-quatrième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 23 janvier 2020 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 4 JUIN 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BELLEMARE, Guy Responsable du programme de 3 ^e cycle en sc. sociales appliquées	X		LACELLE, CHRISTIAN Étudiant	X	
BÉRUBÉ, Julie Responsable de programme	X		LEFRANÇOIS, David Professeur	X (Visio)	
BROUSSEAU, Sylvain Directeur, Module sc. santé Campus St-Jérôme	X (Visio)		LEVY, Charmain Doyenne de la recherche et de la création	X	
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X		NZOLANG, Cedric Étudiant		X*
CHIASSON, Guy Professeur	X		RACINE, Jean-François Étudiant		X
DEMERS, Stéphanie Professeure	X		SYLVAIN, Michel Étudiant		X*
FORGET, Hélène Doyenne des études		X*	TIAHOU, Desseko Grace Emmanuella Étudiante		X
HARRISSON, Denis Recteur	X		TREMBLAY, Martine Chargée de cours	X (Visio)	
LECLERC, Jérémi Étudiant	X À compter de 9 h 15		WION, Frédérique Chargée de cours	X (conf. téléphonique)	
Observateurs	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X (Visio)		-		
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	-		
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création		X*	-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :

2.1. Trois cent soixante-troisième (14 novembre 2019) réunion

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3. Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
4. Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
5. Projet de création de l'École interdisciplinaire de la santé et du mieux-être
6. Projet de modification au plan de formation du programme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (DESS) (3599)
7. Projet de modification des cours MSI6103 *Développement du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent lors d'épisode aigu et de soins palliatifs et de fin de vie* et PED6024 *Pratique avancée en soins pédiatriques V* du programme de la maîtrise en sciences infirmières, profil pédiatrique (2262)
8. Projet de modification du sigle du cours DEV6021 *Mémoire*
9. Modifications au programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche)
10. Projet de modification aux descriptifs des cours CTB1923 *Principes d'audit et CTB1973 Audits d'états financiers et autres missions*
11. Projet de modification au contingentement et au régime d'études des programmes de baccalauréat en sciences comptables (776J), de certificat en comptabilité générale (4227) et de certificat en sciences comptables (4138)
12. Projet de modification au programme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (DESS) (3764)
13. Projet de création du cours régulier INF6XXX *Éléments d'intelligence artificielle appliquée*
14. Projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en santé et sécurité au travail (4253), de certificat en relations industrielles et ressources humaines (4568) et de baccalauréat en relations industrielles et ressources humaines (7214)
15. Dépôt de documents
16. Prochaine réunion (12 mars 2020)
17. Clôture de la séance

2.- Procès-verbal

2.1 Trois-cent soixante-troisième (14 novembre 2019) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent soixante-troisième (14 novembre 2019) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la modification suivante :

Point 5 (p. CE-6) : On ajoutera l'École multidisciplinaire de l'image dans le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2020-2021.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent soixante-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

Points 23.2 et 23.3 (p. CE-11 et CE-12) : Un membre demande des précisions quant aux résolutions 363-CE-2922 et 363-CE-2923.

Le secrétaire général précise qu'en vertu de l'article 106 du *Règlement général* de l'UQO, le cumul des statuts de membres de la commission et de membres d'un comité ou d'une sous-commission formés par la commission est interdit. Il se questionne également sur la validité d'une nomination faite à l'encontre de la volonté d'une personne d'y siéger que ce soit sur un comité statutaire ou un groupe ou un comité de travail.

Un membre conteste cette interprétation du secrétaire général. Il rappelle qu'alors qu'il était secrétaire général, il ne s'était pas objecté à la constitution d'un comité statutaire de la commission des études qui comportait que des membres de celle-ci. Ce membre cite des extraits du procès-verbal de cette réunion du 11 septembre 2014, point 9, page CE-7, résolution unanime créant un comité de travail. Le secrétaire général explique la différence entre les deux cas. Il indique que c'était la création d'un comité ou groupe de travail et non d'un comité statutaire. De même, tous les membres avaient accepté de faire partie du comité ou du groupe de travail. Dans le présent cas de la rencontre du 23 janvier 2020, le recteur indique, ni le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création, ni son représentant ne siègera aux comités formés par les résolutions 363-CE-2922 et 363-CE-2923 puisque l'UQO travaille déjà sur un plan d'action.

Le recteur réitère que tous les documents seront révisés en matière d'EDI puisqu'il s'agit d'un plan d'action que l'Université doit mettre en place. Ce plan, qui sera soumis à l'approbation de la commission des études et du conseil d'administration, aura préséance sur les modifications que les comités pourront avoir faites aux documents. Il rappelle également que l'évaluation de l'enseignement est conventionnée et donc doit être discutée en CRT.

Des membres indiquent que la revue des critères de promotion et l'évaluation de l'enseignement constituent des enjeux qui dépassent la convention collective. Des membres du corps professoral font déjà face à des difficultés à l'égard de ces enjeux. Ils requièrent donc la participation de la personne représentante du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création.

3.- **Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycles.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 6 janvier 2020.

Des membres émettent le souhait d'avoir les prochaines fois un bilan des demandes acceptées et refusées, et, dans ce dernier cas, accompagnées des motifs du refus.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2924 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité**

Chaque année, les listes de regroupements sont mises à jour et présentées à la commission des études.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création précise que la mise à jour a été faite suite au remplacement du nom du Module de la santé par Module des sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2925 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Projet de création de l'École interdisciplinaire de la santé et du mieux-être**

En 2017, une étude de besoins en matière de formations en santé et services sociaux en Outaouais a été menée par une professeure de l'UQO, madame Martine Mayrand Leclerc, et ce, dans le but d'orienter l'Université dans le développement de nouveaux programmes. Le projet de bonification de l'offre de formations en santé et services sociaux de l'UQO a mené à la conclusion, l'année suivante, d'une entente de financement de 500 000 \$ avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), laquelle prend fin en 2021. Dans le but de mettre en œuvre les principes phares identifiés dans l'étude de besoins, soit la prévention, la proximité et la collaboration, le plan d'affaires présenté au MEES prévoyait la création d'une École interdisciplinaire de la santé et du mieux-être.

La proposition de créer une École interdisciplinaire de la santé et du mieux-être a fait l'objet, en 2019, de discussions avec les directions des départements de travail social, des sciences infirmières et de psychoéducation et de psychologie. De plus, le projet d'École a été présenté aux comités de relations de travail du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) et du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais à l'automne de la même année.

Les responsabilités et prérogatives de l'École seront les mêmes que celles d'un département et d'un module, sans que soient affectés les règlements, conventions et diverses règles de l'Université.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création précise qu'il n'est pas prévu pour le moment que des professeurs soient amenés à changer de département.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2926 concernant le projet de création de l'École interdisciplinaire de la santé et du mieux-être; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Projet de modification au plan de formation du programme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (DESS) (3599)**

Le comité provincial du programme conjoint de maîtrise en sciences infirmières souhaite inscrire au plan de formation le cours MSI 6153 *Développement, implantation et évaluation de programme* comme cours obligatoire et préalable au cours MSI6024 *Intervention en milieu pratique*.

Ce cours MSI6153 *Développement, implantation et évaluation de programme* remplacerait le cours MSI6302 *Intervention éducative en santé* dans la liste des cours obligatoires de ce programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2927 concernant le projet de modification au plan de formation du programme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (DESS) (3599); laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de modification des cours MSI6103 *Développement du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent lors d'épisode aigu et de soins palliatifs et de fin de vie* et PED6024 *Pratique avancée en soins pédiatriques V* du programme de la maîtrise en sciences infirmières, profil pédiatrique (2262)**

Le projet de modification des cours MSI6103 *Développement du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent lors d'épisode aigu et de soins palliatifs et de fin de vie* et PED6024 *Pratique avancée en soins pédiatriques V* du programme de la maîtrise en sciences infirmières, profil pédiatrique (2262)

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2928 concernant le projet de modification des cours MSI6103 *Développement du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent lors d'épisode aigu et de soins palliatifs et de fin de vie* et PED6024 *Pratique avancée en soins pédiatriques V* du programme de la maîtrise en sciences infirmières, profile pédiatrique (2262); laquelle est jointe en appendice.

8.- Projet de modification du sigle du cours DEV6021 Mémoire

Cette résolution vise à rectifier une erreur d'écriture relative au sigle du cours DEV7021 *Mémoire*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2929 concernant le projet de modification du sigle du cours DEV6021 *Mémoire*; laquelle est jointe en appendice.

9.- Modifications au programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche)

Le 9 janvier 2020, l'UQO a reçu un avis favorable de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) au sujet de son projet de nouveau programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche).

L'annexe 3 du dossier est déposée en séance.

Les modifications demandées concernent les conditions d'admission au programme, le plan de formation et le contenu de certains cours visant ainsi à répondre aux conditions et suggestions de la CEP.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2930 concernant les modifications au programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche); laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de modification aux descriptifs des cours CTB1923 Principes d'audit et CTB1973 Audits d'états financiers et autres missions

L'assemblée départementale des sciences comptables désire modifier la terminologie des descriptifs de cours CTB1923 *Principes d'audit* et CTB1973 *Audits d'états financiers et autres missions* afin de ne plus utiliser certains termes devenus désuets dans ces descriptifs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2931 concernant le projet de modification aux descriptifs des cours CTB1923 *Principes d'audit* et CTB1973 *Audits d'états financiers et autres missions*; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de modification au contingentement et au régime d'études des programmes de baccalauréat en sciences comptables (776J), de certificat en comptabilité générale (4227) et de certificat en sciences comptables (4138)

Le Module des sciences comptables constate que l'évolution de l'implantation des programmes en sciences comptables au campus de Saint-Jérôme nécessite un réajustement relatif à :

- ❖ une levée du contingentement aux admissions des programmes des sciences comptables;
- ❖ aux régimes d'études de ces programmes;
- ❖ le déploiement du programme de certificat en sciences comptables (4138) au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2932 concernant le projet de modification au contingentement et au régime d'études des programmes de baccalauréat

en sciences comptables (776J), de certificat en comptabilité générale (4227) et de certificat en sciences comptables (4138); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de modification au programme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (DESS) (3764)

Le comité de programme en administration scolaire donne suite à l'entrée en vigueur de la loi 105, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, qui abolit les plans de réussite en milieu scolaire.

Ce comité de programme présente ainsi une demande de modification mineure des objectifs du programme de DESS en administration scolaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2933 concernant le projet de modification au programme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (DESS) (3764); laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de création du cours régulier INF6XXX *Éléments d'intelligence artificielle appliquée*

Les membres du comité de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information désirent la création d'un nouveau cours optionnel aux plans de formation des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information compte tenu du développement rapide de l'intelligence artificielle et de ses applications.

Ce nouveau cours optionnel serait offert aux programmes d'appartenance suivants :

- Programme court en mégadonnées et intelligence d'affaires (0934);
- Programme court en cybersécurité (0935);
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences et technologies de l'information (1641);
- Maîtrise en sciences et technologies de l'information (profil mémoire) (1642);
- Maîtrise en sciences et technologies de l'information (profil professionnel) (1643).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2934 concernant le projet de création du cours régulier INF6XXX *Éléments d'intelligence artificielle appliquée*; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en santé et sécurité au travail (4253), de certificat en relations industrielles et ressources humaines (4568) et de baccalauréat en relations industrielles et ressources humaines (7214)

Le conseil de module des relations industrielles souhaite une mise à jour des conditions d'admission sur la base adulte à des programmes de premier cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CE-2935 concernant le projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en santé et sécurité au travail (4253), de certificat en relations industrielles et ressources humaines (4568) et de baccalauréat en relations industrielles et ressources humaines (7214); laquelle est jointe en appendice.

15.- Période d'information et questions

Un membre souligne l'absence récurrente d'étudiants aux séances de la commission des études. Le secrétaire général transmet les explications pertinentes quant à

l'application de l'article 23 du *Règlement général*, lequel concerne les absences aux séances des instances.

16.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 mars 2020.

17.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 50.

Original signé par :

André J. Roy, secrétaire d'assemblée